

ETA 713 – Prise de décision (3 cr.)
Plan de cours – Hiver 2024
Jeudi, 18 h 30 à 21 h 30

Enseignant : Richard Linteau
Bureau : 12735-3 (Campus de Longueuil)
Téléphone : 450-463-1835, poste 61663
Courriel : Richard.Linteau@USherbrooke.ca

OBJECTIF

S’initier à l’analyse éthique et à la prise de décisions responsables dans des situations interpersonnelles, professionnelles, organisationnelles et sociales multiples et complexes.

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

Prendre une décision à partir d’une situation problématique et savoir la justifier raisonnablement.

Pour atteindre cette compétence générale, vous devrez :

1. prendre conscience de la situation problématique;
2. clarifier le principal conflit de valeurs à la source du dilemme;
3. prendre une décision éthique qui permet de résoudre de façon raisonnable le principal conflit de valeurs identifié;
4. établir un dialogue entre les personnes concernées.

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Dans une approche éthique centrée sur le développement du jugement et non sur le contrôle des comportements, l’habilité à prendre des décisions de façon raisonnable est centrale. Dans cette vision de l’éthique, l’important n’est pas d’arriver à ce que tous et toutes se comportent de façon identique dans une même situation, mais de s’assurer que chacune et chacun puisse rendre compte des actes posés en explicitant clairement et rigoureusement ses raisons d’agir.

Nos sociétés démocratiques reconnaissent à toute personne le droit d’avoir des valeurs qui lui sont propres. Dans le contexte de mondialisation qui est le nôtre, cette reconnaissance entraîne la cohabitation de nombreuses cultures fondées sur des valeurs différentes. Pour assurer une coexistence harmonieuse, il devient donc de plus en plus important de savoir rendre explicites les

valeurs qui motivent nos décisions et aussi de pouvoir justifier raisonnablement à d'autres pourquoi ces valeurs ont été jugées prioritaires dans les circonstances.

Faciliter la compréhension et la discussion autour des priorités de valeurs qui régissent la vie collective devient un outil privilégié pour résoudre le plus pacifiquement possible les conflits de valeurs qui surgissent régulièrement dans l'exercice de la vie sociale et professionnelle.

APPROCHE PÉDAGOGIQUE ET CONTENU

Le cours mise d'abord et avant tout sur la participation active de tout un chacune. En effet, une habileté ne se transmet pas, elle se développe par celui ou celle qui apprend. Ainsi, le cours aura une orientation pratique qui amènera les participants et les participantes à prendre des décisions face à des problématiques particulières vécues dans certains milieux. Cette vision de la pédagogie aura des effets sur le déroulement du cours.

Premièrement, le travail s'effectuera à partir de situations décrites par les personnes participant au cours. De plus, comme les décisions peuvent selon le contexte être prises individuellement ou en groupe, le travail en équipe permettra d'expérimenter les difficultés inhérentes aux décisions collectives alors que le travail individuel final structurera une démarche strictement personnelle.

L'orientation pédagogique du cours se traduira par un contenu pratique axé sur des analyses et des délibérations menées par le biais de dialogues en équipe et en plénière. Celles-ci se feront à l'aide d'un modèle élaboré et présenté par Georges A. Legault dans différents ouvrages. Nous utiliserons une version plus simple et plus facilement applicable à différents contextes professionnels ou personnels.

En parallèle, la lecture de l'ouvrage dans lequel est présentée la version intégrale du modèle de délibération permettra d'asseoir les bases théoriques de cet outil. Un exposé en classe contribuera aussi à établir ses assises théoriques en montrant ses nombreuses affinités avec le pragmatisme. Vous serez ainsi à même d'apprécier pleinement la rigueur d'une méthode contribuant à mieux résoudre les inévitables dilemmes ponctuant l'expérience humaine dans toutes ses dimensions : interpersonnelles, professionnelles, organisationnelles et sociales.

PLANIFICATION DU COURS

Dates	Description du contenu
Janvier	
Jeudi 4	<ul style="list-style-type: none"> • Présentation des personnes • Présentation du cours (approche, déroulement, exigences) • Atelier : analyse de cas sans méthode de délibération • Consigne du premier travail individuel (échéance 18 janvier)
jeudi 11	<ul style="list-style-type: none"> • Présentation générale de la méthode de délibération • Lien de la méthode avec le pragmatisme • Consigne du deuxième travail individuel (échéance 29 avril) • Choix du cas en équipe
jeudi 18	<ul style="list-style-type: none"> • Présentation des exigences méthodologiques de la phase 1 • Atelier en équipe : début de l'analyse (étapes 1.1 à 1.3)
jeudi 25	Atelier en équipe : suite de l'analyse (étapes 1.4 et 1.5)
Février	
jeudi 1	<ul style="list-style-type: none"> • Présentation orale de la phase 1 par les équipes Consigne du travail individuel de prise de décision (échéance 11 avril)
jeudi 8	<ul style="list-style-type: none"> • Présentation des exigences méthodologiques de la phase 2 • Atelier : modification au besoin de la phase 1 et début phase 2
jeudi 15	<ul style="list-style-type: none"> • Atelier : suite et fin phase 2 (2.1 à 2.3)
jeudi 22	<ul style="list-style-type: none"> • Présentation orale par les équipes de la phase 2 • Réflexion critique collective autour des phases 1 et 2
jeudi 29	<ul style="list-style-type: none"> • Pas de cours

PLANIFICATION DU COURS

Mars	Relâche du 4 au 8 mars
jeudi 14	<ul style="list-style-type: none">• Présentation des exigences méthodologiques des phases 3 et 4• Atelier en équipe : modification au besoin de la phase 2 et début phase 3
jeudi 21	<ul style="list-style-type: none">• Atelier en équipe : fin phase 3 et début phase 4
jeudi 28	<ul style="list-style-type: none">• Atelier en équipe : suite phase 4
Avril	
jeudi 4	<ul style="list-style-type: none">• Atelier en équipe : suite phase 4
jeudi 11	<ul style="list-style-type: none">• Atelier en équipe : suite phase 4
jeudi 18	<ul style="list-style-type: none">• Présentation orale par les équipes des phases 3 et 4
jeudi 25	<ul style="list-style-type: none">• Présentation orale par les équipes des phases 3 et 4 (suite)• Réflexion critique collective autour de la méthode de délibération

MODALITÉS DE L'ÉVALUATION DU COURS

1. Premier travail individuel: description de situations problématiques posant un dilemme d'action éthique (10%)
2. Deuxième travail individuel : analyse critique d'une méthode de délibération (20%)
3. Travail de délibération éthique en équipe (35%)
4. Habileté dialogique dans le travail en équipe (note individuelle) (10%)
5. Travail individuel de prise de décision (25%)

CRITÈRES GÉNÉRAUX D'ÉVALUATION

- Clarté:* Les idées sont présentées clairement. On n'a pas à deviner ce que vous tentez d'exprimer.
- Rigueur:* Les liens entre les idées sont rigoureux. On peut facilement suivre le fil de votre pensée.
- Pertinence:* Le développement des idées est pertinent par rapport aux exigences spécifiques de l'activité.

QUALITÉ DE LA LANGUE

Conformément à la politique départementale de la qualité de la langue qui s'inscrit dans le cadre de l'article 11 du *Règlement facultaire d'évaluation des apprentissages*, une valeur pouvant aller jusqu'à 10 % d'une note pour un travail peut être réservée à l'appréciation de la qualité de la langue.

PLAGIAT ET AUTRES DÉLITS

Vous trouverez ci-après un document informatif préparé par le groupe de travail sur l'intégrité académique de l'Université de Sherbrooke à l'attention des étudiantes et des étudiants. Nous vous invitons à le lire et à prendre connaissance du [Règlement des études](#), plus particulièrement la section 9 portant sur les règles relatives à la discipline.

Vous êtes également invités à visiter la page Internet portant sur l'[Intégrité intellectuelle](#) et à participer au [Quiz antiplagiat](#) .

Dans tous les cas de plagiat ou de toute autre manœuvre visant à tromper, une plainte sera déposée auprès de la personne responsable des dossiers disciplinaires de la Faculté et traitée selon la procédure prévue au *Règlement des études*. Toute personne reconnue avoir commis un délit se verra imposer une sanction disciplinaire.

L'intégrité intellectuelle passe, notamment,
par la reconnaissance des sources utilisées.

À l'Université de Sherbrooke, on y veille!

Extrait du Règlement des études (Règlement 2575-009)

9.4.1 DÉLITS RELATIFS AUX ÉTUDES

Un délit relatif aux études désigne tout acte trompeur ou toute tentative de commettre un tel acte, quant au rendement scolaire ou une exigence relative à une activité pédagogique, à un programme ou à un parcours libre.

Sont notamment considérés comme un délit relatif aux études les faits suivants :

- a) commettre un plagiat, soit faire passer ou tenter de faire passer pour sien, dans une production évaluée, le travail d'une autre personne ou des passages ou des idées tirés de l'œuvre d'autrui (ce qui inclut notamment le fait de ne pas indiquer la source d'une production, d'un passage ou d'une idée tirée de l'œuvre d'autrui);
 - b) commettre un autoplagiat, soit soumettre, sans autorisation préalable, une même production, en tout ou en partie, à plus d'une activité pédagogique ou dans une même activité pédagogique (notamment en cas de reprise);
 - c) usurper l'identité d'une autre personne ou procéder à une substitution de personne lors d'une production évaluée ou de toute autre prestation obligatoire;
 - d) fournir ou obtenir toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle, pour une production faisant l'objet d'une évaluation;
 - e) obtenir par vol ou toute autre manœuvre frauduleuse, posséder ou utiliser du matériel de toute forme (incluant le numérique) non autorisé avant ou pendant une production faisant l'objet d'une évaluation;
 - f) copier, contrefaire ou falsifier un document pour l'évaluation d'une activité pédagogique;
- [...]

Par plagiat, on entend notamment :

- Copier intégralement une phrase ou un passage d'un livre, d'un article de journal ou de revue, d'une page Web ou de tout autre document en omettant d'en mentionner la source ou de le mettre entre guillemets;
 - reproduire des présentations, des dessins, des photographies, des graphiques, des données... sans en préciser la provenance et, dans certains cas, sans en avoir obtenu la permission de reproduire;
 - utiliser, en tout ou en partie, du matériel sonore, graphique ou visuel, des pages Internet, du code de programme informatique ou des éléments de logiciel, des données ou résultats d'expérimentation ou toute autre information en provenance d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans en citer les sources;
 - résumer ou paraphraser l'idée d'un auteur sans en indiquer la source;
 - traduire en partie ou en totalité un texte en omettant d'en mentionner la source ou de le mettre entre guillemets;
 - utiliser le travail d'un autre et le présenter comme sien (et ce, même si cette personne a donné son accord);
 - acheter un travail sur le Web ou ailleurs et le faire passer pour sien;
 - utiliser sans autorisation le même travail pour deux activités différentes (autoplagiat).
-
-

Autrement dit : mentionnez vos sources

Document informatif V.3 (août 2017)

BIBLIOGRAPHIE

Bégin, L. (dir.). (2014). *Cinq questions d'éthique organisationnelle*. Nota bene.

Bégin, L. (dir.). (2009). *L'éthique au travail*. Liber.

Boisvert, Y., Jutras, M., Legault, G.-A. Marchildon, A. (2003). *Petit manuel d'éthique appliquée à la gestion publique*. Liber.

Dewey, J., Tufts, J. H. (2021). *Éthique* (traduit par P. Di Mascio). Gallimard.

Dewey, J. (2018). *De l'absolutisme à l'experimentalisme* (traduit par G. Lejeune). Éditions de Minuit.

Dewey, J. (2014). *La quête de certitude : Une étude de la relation entre connaissance et action* (traduit par P. Sevidan). Gallimard.

Dewey, J. (2014). *Reconstruction en philosophie* (traduit par P. Di Mascio). Gallimard.

Dewey, J. (2011). *La formation des valeurs* (traduit par A. Bidet, L. Quéré et G. Truc). La Découverte.

Dewey, J. (2004). *Comment nous pensons* (traduit par O. Decroly). Les Empêcheurs de penser en rond.

Dewey, J. (1975). *Démocratie et éducation : Introduction à la philosophie de l'éducation* (traduit par G. Deledalle). Armand Colin.

Dewey, J. (1967). *Logique : La théorie de l'enquête* (traduit par G. Deledalle). Presses universitaires de France.

Frega, R. (2006). *John Dewey et la philosophie comme épistémologie de la pratique*. L'Harmattan.

Frega, R. (2006). *Pensée, expérience, pratique : Essai sur la théorie du jugement de John Dewey*. L'Harmattan.

*Lacroix, A., Marchildon, A. et Bégin, L. (2017). *Former à l'éthique en organisation : Une approche pragmatiste*. Presses de l'Université du Québec.

Lacroix, A.(dir.). (2011). *Redéployer la raison pratique : Pour une éthique pragmatique*. Liber.

Langlois, L. (dir.). (2011). *Le professionnalisme et l'éthique au travail*. Presses de l'Université Laval.

*Legault, G. A. (1999). *Professionnalisme et délibération éthique : Manuel d'aide à la décision responsable*, Presses de l'Université du Québec.

*** Une version numérique de cet ouvrage est accessible gratuitement via le site de la bibliothèque.**

SYSTÈME DE NOTATION

<i>Lettre</i>	<i>Note chiffrée</i>	<i>Pointage</i>	<i>Niveau</i>
A+	92 %	4,3	Excellent
A	87 %	4,0	Excellent
A-	84 %	3,7	Excellent
B+	81 %	3,3	Très bien
B	78 %	3,0	Très bien
B-	75 %	2,7	Très bien
C+	72 %	2,3	Bien
C	69 %	2,0	Bien
C-	66 %	1,7	Bien
D+	63 %	1,3	Passable
D	60 %	1,0	Passable
E	59 % et -	0,0	Échec

Cette échelle de notation peut varier en fonction de divers facteurs : type d'activité, taille du groupe, niveau du cours, atteinte des objectifs, résultats obtenus, etc.

Guide de présentation du travail écrit :
[USherbrooke.ca/flsh/guide-travail-ecrit](https://usherbrooke.ca/flsh/guide-travail-ecrit)

LibGuide en philosophie :
<https://libguides.biblio.usherbrooke.ca/philo>